



## APPEL A COMMUNICATIONS

6<sup>e</sup> édition du colloque international

ComSymbol

JUSTICE, COMMUNICATION ET USAGES DES MÉDIAS

*les 2 et 3 novembre 2023*

*Rabat, MAROC*

Site du colloque : <https://comsymbol6.sciencesconf.org>

### Organisateurs

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Mohammed V de Rabat, Maroc

&

CORHIS – ESSACHESS-Iarsic, Université Paul Valéry Montpellier 3, France

Partenaires :

- Chaire de l'ALESCO « Communication territoriale et dynamiques sociales » (Chaire de L'organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences), Maroc
- Laboratoire de Recherche sur les langues et la communication (LARLANCO), Maroc
- Fondation Brahim Akhiate pour la diversité culturelle, Maroc

### Argumentaire

La communication, les médias, les réseaux sociaux et la justice sont des domaines étroitement liés qui ont un impact significatif sur la société. Les réseaux sociaux, par exemple, ont révolutionné la façon dont les gens communiquent et partagent de l'information. Cependant, cette facilité d'accès à l'information a également entraîné des problèmes tels que la désinformation et la cyberintimidation. Les médias, en tant que source principale d'informations pour de nombreuses

personnes, ont également un rôle important à jouer dans la justice. Les médias peuvent influencer l'opinion publique et les décisions judiciaires en présentant une image partielle ou inexacte des événements.

Dans les éditions précédentes du colloque ComSymbol, nous avons essayé d'enclencher la réflexion sur la communication publique et politique dans ces acceptions les plus larges. Les chercheurs se sont attelés à démontrer l'importance de la communication et ses outils dans les mutations de l'espace public, social et territorial. Un des secteurs essentiels à l'exercice du pouvoir dans l'espace public est le troisième pouvoir à savoir le pouvoir judiciaire.

Dans les régimes démocratiques, la justice est normalement indépendante de l'exécutif et elle est garante des droits des citoyens. Elle veille à l'application des lois votées démocratiquement devant les chambres des représentants. Dans un tel contexte démocratique, les journalistes et les médias ont souvent eu la tâche et le devoir majeurs de dénoncer les violations des droits de l'Homme, cependant, eux-mêmes peuvent engendrer des dérives informationnelles qui nuisent à l'exercice indépendant de la justice.

Sur certaines affaires liées à la justice, l'emprise du système médiatique, entendu ici au sens large, est marquée par la notion de l'immédiateté et le spectaculaire ; elle échappe parfois aux valeurs politiques et morales dans la mesure où le dernier mot est donné à l'opinion publique. La vérité judiciaire suppose le recul et le devoir de réserve, qui n'est pas toujours facile à observer. Les médias, au-delà de leur légitimité à mener des enquêtes, peuvent instrumentaliser un procès et transformer ce dernier en tribune médiatique.

Cette 6<sup>e</sup> édition du colloque ComSymbol sur la communication, les médias, les réseaux sociaux et la justice vise à explorer les différentes facettes de ces domaines et à discuter des enjeux et des défis qu'ils posent. Il sera l'occasion pour les participants de débattre des moyens de garantir que la justice est rendue de manière équitable, que l'information est partagée de manière responsable et que les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux et d'Internet sont pris en compte.

### **La logique judiciaire et la logique médiatique**

Dans ce domaine mal connu souvent, parce qu'hermétique au commun des mortels, la règle est que « nul n'est censé ignorer la loi », les médias occupent la brèche de la simplification voire même de la propagande. Mais comment mettre en garde le public et l'aider à développer un esprit critique contre une certaine "dérive médiatique". Les journalistes travaillent globalement bien, mais certaines situations sont ubuesques. L'information de qualité est disponible, mais elle est généralement moins bruyante et spectaculaire. Les médias ont pris une telle puissance avec internet qu'ils essaient dans certaines situations de dicter leur loi à la Justice.

En effet, la question des usages médiatiques adoptés ces dernières années par les acteurs publics et politiques, ainsi que la société civile est devenue cruciale pour interroger les dynamiques individuelles et collectives qui s'installent lors de l'émergence de crises liées à la profession et à la pratique de la justice.

Les chercheurs étudient comment les réseaux sociaux, les médias traditionnels et les technologies de l'information et de la communication en général affectent les processus de collecte de preuves, les enquêtes et les procès. Ils cherchent également à comprendre comment les réseaux sociaux et les médias traditionnels affectent la formation de l'opinion publique et comment cela peut avoir des conséquences sur les décisions judiciaires.

Ce colloque international a pour objectif de rendre compte des interactions entre les pratiques du troisième pouvoir et le quatrième pouvoir.

Dans cette édition du colloque international sur la thématique « justice, communication et usages des médias », seront posées des questions issues de champs complémentaires : communication, sociologie, psychologie, sciences juridiques et sciences du langage. Quelles relations peut-on observer et analyser entre l'appareil judiciaire dans sa dimension sociale et l'appareil médiatique dans sa complexité ? Quelles formes de régulation s'installent dans l'espace public dans les pays du nord et du sud ? Quelle est le rôle de la formation judiciaire dans la jugulation de certaines dérives ? Quels impacts médiatiques pour garder l'équilibre de l'espace public des libertés ?

**Nous proposons certains axes de réflexion (liste non-exhaustive) :**

- Médiation judiciaire entre devoir de réserve et liberté d'information
- Opinion publique, temporalité judiciaire et temporalité médiatique
- TIC et réformes numériques de la justice
- Pouvoir des réseaux sociaux, procédures judiciaires et déontologie
- Pouvoir judiciaire et les thématiques d'actualité (famille, immigration, etc.)
- Médias objet de la justice : droit et libertés
- Justice - délocalisée dans les médias et objet des médias
- Droits de l'Homme, liberté de conscience et religieuse au prisme de la justice et des médias, etc.

**Dates importantes**

- **5 Mai 2023** : envoi des résumés (3000 signes espaces compris) accompagnés d'une bibliographie indicative. Les langues acceptées : français, anglais et arabe. Les résumés en arabes doivent être accompagnés d'une traduction en français ou en anglais.

**NOTE :** *Les participants qui souhaitent faire seulement une communication orale sont invités à envoyer leur proposition à cette date.*

- **25 Mai 2023 :** notification de l'acceptation du résumé et de la communication orale
- **15 septembre 2023 :** soumission des textes complets de la communication orale (6000-7000 mots bibliographie comprise ; les consignes seront adressées aux auteurs dont les résumés et la communication orale ont été acceptés)
- **25 Octobre 2023 :** notification des résultats de l'évaluation de l'article complet par email

Les propositions et les questions complémentaires doivent être adressées simultanément à :

**[mhbendahan@yahoo.fr](mailto:mhbendahan@yahoo.fr), [essachess@gmail.com](mailto:essachess@gmail.com)**

Les auteurs dont les propositions auront été acceptées en seront avisés par e-mail.

Toutes les propositions feront l'objet d'une évaluation en double aveugle par le comité scientifique du colloque et le comité d'experts de la revue *Essachess – Journal for Communication Studies*

### **Publication des communications retenues**

Les textes complets des communications seront publiés dans un numéro hors-série de la revue *Essachess – Journal for Communication Studies*. La revue est classée HCERES, impactée et indexée par les bases de données internationales SCOPUS ELSEVIER, ERIH+, DOAJ, ProQuest, MLA, ULRICH, Ebsco, etc.

**NOTE :** Tous les textes complets retenus seront publiés à condition qu'ils soient acceptés suite à l'expertise en double aveugle et que les frais de publication soient payés dans les délais.

Frais de publication : **200 euros** (un ou plusieurs auteurs participants avec publication).

### **Date de paiement**

Les frais de publication doivent être payés après acceptation définitive du texte complet pour publication dans le numéro de la revue hors-série.

### **Comités**

#### **Comité d'organisation**

Mohamed BENDAHAN (Professeur des universités, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Mohammad V de Rabat, Maroc)

Stefan BRATOSIN (Professeur des universités, IARSic-CTS CORHIS UR 7400, Université Paul Valéry Montpellier, France)

Mihaela Alexandra TUDOR (Professeure des universités, IARSic-CTS CORHIS UR 7400, Université Paul Valéry Montpellier, France, responsable scientifique du colloque)

Saad CHEMAOU (doctorant en cotutelle, IARSic-CTS CORHIS UR 7400, Université Paul

Valéry Montpellier, France Université Mohammed V de Rabat, Maroc)  
Mohcine KABBADJ, (doctorant en codirection Université de Strasbourg, France, et FLSH-  
Université Mohammed V de Rabat, Maroc)  
Fadoua MAROUB, (doctorante cotutelle CELSA, Université de la Sorbonne, France et  
FLSH-Université Mohammed V de Rabat, Maroc)  
Hanane BARRADI, (Post-doctorante, IARSic-CTS CORHIS UR 7400, Université Paul  
Valéry Montpellier, France - FLSH-Université Mohammed V de Rabat, Maroc)  
Si Mohammed CHORFI, (Post-doctorant, FLSH-Université Mohammed V de Rabat, Maroc)

### **Comité Scientifique**

Yassine AKHIATE (Expert des médias, universités, Université Mohammed V de Rabat –  
HACA, Maroc)  
Abderrahmane AMSIDDER (Professeur des universités, Université Ibn Zohr d'Agadir, Maroc)  
Mohamed BENDAHAN (Professeur des universités, Faculté des Lettres et des Sciences  
Humaines, Université Mohammed V de Rabat, Maroc) (responsable scientifique)  
Yann BISIOU (Maître de conférences, CORHIS UR 7400, Université Paul Valéry Montpellier3,  
France)  
Abdelali BOUTAYBA (Professeur des universités, Université Mohammed V de Rabat, Maroc)  
Jean-Jacques BOUTAUD (Professeur des universités, Cimeos, Université de Bourgogne,  
France)  
Stefan BRATOSIN (Professeur des universités, IARSic-CTS CORHIS UR 7400, Université Paul  
Valéry Montpellier3, France) (responsable scientifique)  
Said CHAKOUK (Professeur des universités, Université Mohammed V de Rabat, Maroc)  
Bogdan CIUCA (Professeur des universités, Université Dunarea de Jos Galati, Roumanie)  
Eric DACHEUX (Professeur des universités, UR Communication et Solidarité, Université  
Clermont Ferrand, France)  
Hamida EL BOUR (Professeure des universités, Université de la Manouba, Tunisie)  
Mohammed EL HASSOUNI (Professeur des universités, Université Mohammed V de Rabat,  
Maroc)  
Mokhtar EL MAOUHAL (Professeur des universités, Université Ibn Zohr d'Agadir, Maroc)  
Soumaya EL MENDILI (Professeure des universités, Université Mohammed V de Rabat,  
Maroc)  
Raja FENICHE (Professeure des universités, Université de la Manouba, Tunisie)  
Catherine GHOSN (Maître de conférences HDR, CORHIS UR 7400, Université de Paul  
Sabatier, Toulouse 3, France)

Abdenbi LACHKAR (Professeur des universités, RESO, Université Paul Valéry Montpellier 3, FRANCE)

Mustapha MACHRAFI (Professeur des universités, Université Mohammed V de Rabat, Maroc)

Daniela ROVENTA-FRUMUSANI (Professeure des universités, FJSC, Université de Bucarest, Roumanie)

Ângela Cristina SALGUEIRO MARQUES (Professeure des universités, Universidade Federal de Minas Gerais, Brésil)

Farid TOUMI (Professeur des universités, Université Ibn Zohr d'Agadir, Maroc)

Mihaela-Alexandra TUDOR (Professeure des universités, IARSic-CTS CORHIS UR 7400, Université Paul Valéry Montpellier3, France) (responsable scientifique)

Philippe VIALON (Professeur des universités, Université de Strasbourg, France)

Khadija YOUSOUFI (Professeure des universités, Université Ibn Zohr d'Agadir, Maroc)